



CONSEIL COMMUNAL VULLY-LES-LACS

Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 5 novembre 2019

à 19h.30, salle communale de Villars-le-Grand

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2019
4. Présentation de la réfection des bâtiments communaux, des investissements futurs et des concepts de la Municipalité.
5. Communications municipales
6. Communications du bureau
7. Divers et propositions individuelles.

19h.30 M. Alain Bally, Président du conseil communal de Vully-les-Lacs, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers dans la salle à Villars-le-Grand. Il salue la présence de M. Kröstinger, journaliste au journal « la Broye ». Il rappelle que c'est un conseil d'information et qu'il n'y a pas de décision à prendre. Ce qui sera présenté ce soir par la Municipalité sont des avant-projets, nullement des projets définitifs. Mais c'est une volonté du conseil d'avoir accès la vision de la Municipalité sur certains objets qui seront présentés ce soir.

1. Appel

L'appel fait remarques les absences excusées de Mmes Christiane Amiet, Caroline Bessard, et MM. Jean-Pierre Annichini, Cédric Bardet, Olivier Bôle, Jacques Loup. MM Henri-Daniel Kolb et Steve Loup sont absents non excusés. Présents 42, le corum est atteint.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour est mis en discussion et approuvé à l'unanimité.

M. Bally annonce que la séance est enregistrée et qu'il est important que les intervenants parlent fort, car il rappelle que le procès-verbal est un résumé des débats, que toutes les personnes qui interviennent sont consignées, mais pas forcément l'entièreté de la discussion.

3. Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2019

Et par rapport à ce procès-verbal, M. Philippe Loup a demandé qu'il y soit mentionné plus de son intervention dans le procès-verbal, et donc on est retourné à l'enregistrement. Il propose de modifier le second chapitre de la page 5, en mettant le texte suivant, qui si il est accepté, sera modifié dans le procès-verbal du 24 septembre 2019 :

« M. Philippe Loup nous informe que c'est quelque chose qu'il a déjà vu dans l'ancienne commune où il habitait. Ils avaient baissé les impôts, et ne connaissant pas bien la péréquation, ils avaient dû ensuite payer des centaines de milliers de francs de charges. Il pense qu'on peut réaliser plein de choses ici, telles que mettre des lignes de bus supplémentaires ou refaire des chemins. Il s'excuse d'être égoïste et de ne penser qu'à la Commune de Vully-les-Lacs et non pas à l'Arc lémanique, car là-bas ils ont déjà toutes les infrastructures nécessaires. Alors avant de dire qu'on baisse le taux d'imposition il faut bien réfléchir, car il y a assez d'investissements à faire et la Municipalité va trouver, que ce soit les bus, les places de jeux ou les chemins à refaire. »

M. Philippe Loup est d'accord de mettre ce texte en remplacement. Aucun autre commentaire n'étant fait, il propose l'adoption du procès-verbal par un levé de mains. Il est accepté à l'unanimité. Le procès-verbal corrigé sera visible sur le site de la commune.

4. Présentation de la réfection des bâtiments communaux, des investissements futurs et des concepts de la Municipalité.

M. Clerc prend la parole et souhaite la bienvenue à tous. Il y a moins de deux ans, suite au refus d'un crédit, le Conseil avait demandé que la municipalité donne une vision des bâtiments de la commune restés vides, suite à la fusion, afin de faire un travail en vue de leur réaffectation. Ce soir, c'est ce travail qui va être présenté. Il y a des objets qui sont plus avancés que d'autre, mais ce sont vraiment des avant-projets, par exemple celui de Cotterd, dont on parle depuis plusieurs années, et il y en a d'autres qu'il faut voir sous forme de vision et d'idées. Il ne s'agit pas d'ouvrir un débat, mais juste d'informer le Conseil de leur réflexion. La présentation se fera en deux phases, soit d'abord le sujet la réaffectation des bâtiments, et la deuxième partie plus courte, c'est de voir les investissements futurs qu'il y aura dans ces bâtiments pour la commune. Cette présentation sera visible sur le site avec le procès-verbal. Les débats auront lieu au fur et à mesure que les projets seront présentés, pour les demandes de crédit ou les demandes de vente,

Le deuxième point qui intéresse la Municipalité, c'est éventuellement de nommer une commission de bâtisse, qui pourrait accompagner la Municipalité en tout cas jusqu'à la fin de la magistrature, et que ce soit toujours la même commission qui suive ces dossiers, afin de collaborer avec la municipalité dans les différents projets qu'ils seront amenés à proposer au Conseil. Cette présentation se fera sous forme de vidéos, photos, et tableaux financiers.

M. Albert Gavillet commence avec le premier projet qui est l'ancien collège de Chabrey, bâtiment qui est déjà rénové, travaux entrepris à l'époque par l'ancienne municipalité de Chabrey, qui comporte 3 appartements, soit 2 au rez et 1 à l'étage. Il y a sur ce bâtiment le clocher qui donne l'heure à Chabrey. M. Gavillet commente au fur et à mesure le bâtiment qui apparaît sous forme de vidéo et photos. Au sous-sol il y a le congélateur et le four communal. L'état général bâtiment est très bon et aucune réfection n'est prévue. Tous les appartements sont loués actuellement et tout va bien. Il y a juste une fuite d'eau sur la terrasse du premier étage, défaut de construction, qui doit être corrigé avec l'architecte. Investissement prévu : aucun.

Ensuite il est vu ensuite le bâtiment communal de Chabrey, qui est située dans le bâtiment en face du collège, et qui comprend notamment une grande salle. Il n'y a rien de spécial, sauf réparer les stores, ce qui est prévu en 2020. Ce bâtiment comporte également au rez-de-chaussée 3 petites salles et au sous-sol l'abri PC. Rien n'est prévu pour ce bâtiment.

M. Michel Jaunin commente le collège de Constantine. C'est un cas un peu particulier, car ce bâtiment devrait être rattaché au château. La Fondation du Château de Constantine a fait à la Municipalité une belle proposition, car ils aimeraient s'agrandir et l'objectif c'est de rattacher ce collège au château. M. Jaunin montre les classes d'école existantes. Ce collège est vraiment collé au Château, qui est lui-même une maison de repos. Il y a eu des discussions avec la Fondation du château qui vont innover et agrandir leur établissement pour les remettre aux normes actuelles. La Municipalité propose de mettre cette ancienne école à disposition du château. On garderait le caveau, la salle où sont préparés les gâteaux et les WC. Il pense que pour ce bâtiment c'est une belle opportunité. Le contrat qui serait signé avec cette Fondation est intéressant, car ce n'est pas pour deux ou trois ans, mais pour 25 ans. La Municipalité avait proposé de vendre le bâtiment, mais la Fondation n'était pas d'accord. Pour la commune il est plus judicieux de louer une partie de cette école, car en faire des appartements serait plus onéreux. L'état général du bâtiment est moyen, et l'objectif est de le mettre à disposition tel quel à l'Association, et de rafraîchir ce qui resterait sous la responsabilité de la Commune. Souci : le chauffage du collège est relié avec celui de la villa, qui est aussi couplée au château. L'objectif est de couper le chauffage de la villa, qui devra être séparée du château. Pour le chauffage de la partie restant à la commune, une répartition devra être faite. Rendement escompté Fr. 26'000.—par année sur 25 ans.

M. Matthieu Tombez demande s'il a bien compris, que ce sera une augmentation de du loyer. La Municipalité répond qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de loyer, mais d'une augmentation de la surface louée. A long terme, sur des baux comme celui-ci, c'est intéressant pour la commune.

M. Alexandre Bardet demande si le château appartient à une Association du château. Il est répondu que oui il s'agit d'un Home non médicalisé, mais qui doit se mettre aux normes actuelles, et ils ont l'intention d'investir 2,5 millions afin qu'il soit adapté. Actuellement, il n'y a pas de toilettes dans chaque chambre, ce qui ne convient plus. Ils ont besoin pour cela de plus de surface. Ils vont faire ces travaux en 2020, et c'est pourquoi ils ont approché la Municipalité pour cette proposition. Le chauffage sera remplacé par un chauffage à bois, et les pièces qui nous reste doivent également être chauffées.

M. Jaunin dit que c'est un bail de longue durée et une offre très intéressante. M. Jean-Michel Loup demande que, quand il parle des investissements, ces calculs ont-ils déjà été fait ? M. Clerc informe qu'ils ont dû faire ces calculs pour une proposition de location en l'état. C'est-à-dire que c'est la Fondation qui remet en état, selon leurs cahiers des charges, ce n'est pas à la commune de s'en occuper, donc il sera loué en l'état.

La villa sera la deuxième étape : est-ce qu'une commune doit rester propriétaire d'une villa c'est la question. Elle est très bien située, et à coté il y a une place de jeu communale. Actuellement elle est vide. Le problème c'est l'amiante qui la compose. Il est montré sur écran l'état actuel de la villa. L'état général est moyen, mais il y a le problème de l'amiante, et autre souci, il faudra refaire un chauffage. Après réflexion, la municipalité propose de vendre ce bâtiment. Pour Fr. 650'000.— en l'état. Ce sera une décision à prendre.

M. Joël Loup comprend la vision de la municipalité. Mais au sous-sol de la villa il y a une salle communale, et si ce bâtiment est vendu, il n'y aura plus de salle pour Constantine. Comment cela se passerait pour la suite ?

M. Jaunin propose que, comme on garde le caveau dans le collège, il pourrait être fait une salle là-bas, avec un ascenseur notamment pour les personnes à mobilité réduite.

M. Clerc précise que pour l'instant, pour cette villa, il s'agit d'une vision que la Municipalité propose.

M. Clerc présente l'école de Cotterd, sujet qui est discuté depuis plusieurs années, et montre la vidéo y relative. Il demande d'être attentif à quelques éléments dans cette présentation, notamment de bien prendre note des places de parc, et de l'annexe qui est attachée au collège. Certains des éléments existants seront repris dans la vision de la Municipalité. Ce bâtiment date de 1874. Il est montré le bâtiment de l'extérieur et à l'intérieur. Il y a la salle communal au sous-sol, au rez les salles de classe, et au premier un appartement, et les combles. Le bâtiment fait 20 m de long

et 8 m de large, donc il y a beaucoup de volume. Mme Sabine Thierrin demande ce qu'il y avait dans l'ancienne salle de municipalité. Réponse : dernièrement il y avait un cabinet médical, donc il était loué par quelqu'un.

Le bâtiment est classé en classe III, ISOS, très proche de bâtiments classés en classe II. Les classes 3 et 4 sont d'intérêt local. C'est la commune qui peut décider de maintenir cet objet comme d'intérêt local et de pérenniser de tels bâtiments.

Depuis la fusion des communes, il a toujours été admis qu'il fallait faire quelque chose de ce bâtiment, car il est très intéressant. Il avait été lancé un petit concours d'idées pour ce collège. Un projet avait intéressé la Municipalité, car il avait cet aspect qui était de maintenir le bâtiment, d'enlever l'annexe qui avait été apportée après la construction, et de redonner à ce bâtiment sa structure originelle, et d'en faire quelque chose de culturel et d'y mettre l'administration. Ceci avait été les premières discussions à l'époque. Aucun plan n'existant pour ce bâtiment, il a fallu prendre les mensurations exactes de ce dernier, travail effectué par un architecte qui siège ce soir parmi nous. L'état de la charpente est dans un très bon état, et elle est remarquable et présente vraiment des possibilités d'occupation dans les combles.

Après une réflexion, il y a plusieurs idées qui sont retenues, avec toujours la perspective d'enlever l'annexe. Il explique le plan présenté à l'écran. Cependant des idées ont été données mais éliminées, vu la classification de ce bâtiment, et ouvrir des vélux dans la toiture n'était pas envisageable. Le rez sud et le rez inférieur pourraient être gardés pour une salle communale. Ils ont également imaginé de sortir l'aspect du conseil communal, de maintenir l'administration sur les deux étages. M. Clerc explique les différentes idées. Là-dessus, plusieurs esquisses ont été données. Ils aimeraient garder un aspect culturel. La réflexion a continué, et ils ont imaginé d'agrémenter la façade qui n'a pas de fenêtres par des ouvertures. Ils ont l'idée de faire une esplanade à côté du bâtiment.

Il y a un problème qu'ils doivent aussi examiner, c'est les archives. Il y a 6 villages qui ont des archives, et il faut réfléchir si on veut faire de ce bâtiment un bâtiment administratif, et il faut penser où stocker les archives. Actuellement, ils arrivent au bout des possibilités de stockage existantes. Ils ont imaginé une solution, qui serait de faire un local enterré sous l'arrière du bâtiment, à la place du parking, avec un ascenseur industriel pour pouvoir descendre les archives dans le sous-sol, ou alors un volume plus étendu sous-terrain, avec accès direct avec le bâtiment et les différents services. Ce sera sûrement cette deuxième variante qui sera retenue.

Ils ont réfléchi au logement. Et ils ont imaginé qu'au lieu d'avoir l'administration sur deux sites, ils proposent que l'ensemble de l'administration et conseil communal, groupe de travail, municipalité etc, soit dans un seul bâtiment. La partie rez inférieur serait pour tout ce qui est bureaux communal, groupe de travail, commissions. Il y aurait aussi un carnet communal, et en haut, réserver un grand volume pour les conseils. Les deux étages seraient réservés à l'administration entièrement. Il montre

sur les plans à l'écran ce qu'il en est, avec les archives sous-terraines à l'arrière du bâtiment comme expliqué précédemment.

Un ascenseur sera également prévu, car ils ont pensé à l'accès pour personnes en chaises roulantes. La grande salle ne serait pas uniquement pour le conseil communal, mais aussi une salle qui pourrait servir pour des expositions non permanentes, et rencontres, salle qui pourrait aussi recevoir pour d'autres commissions genre UCV qui pourrait siéger, etc...

Il est montré sur les plans les différents locaux et donné leur fonction.

Pour la salle, il y aurait 74 places, et ils se sont inspirés sur ce qui se fait au Château de St-Aubin. WC aussi pour handicapés, et salle de rangement. En dehors des conseils, on pourrait imaginer que la salle soit également louée pour d'autres manifestations. Il y a déjà des velux existants. Il faut encore négocier quelques velux supplémentaires avec le service chargé des bâtiments anciens. Il faudra voir si on peut mettre des panneaux solaires. Sinon on pourrait les mettre le long du mur en-dessous du collège, côté Avenches.

L'état du bâtiment est moyen. La Municipalité pense que la destination finale serait un bâtiment administratif. Investissement probable l'année 2020, sous forme d'une demande de crédit pour faire un projet plus abouti. On l'imagine comme un projet à réaliser rapidement. Aujourd'hui l'entretien courant s'élève à Fr. 19'500,-- pour rien, on doit l'entretenir mais il est inoccupé. Investissement probable, y compris les locaux des archives, 4,5 millions, mais ces travaux ont été estimés au plus haut. L'ascenseur va coûter très cher. Et il faudra repenser le chauffage également.

Madame (? n'a pas dit son nom et rien sur l'enregistrement) demande si les bus scolaires seront maintenus, et si ils continueront de s'arrêter dans un virage ?

Réponse de M. Clerc : il faudra mettre quelque chose en place, soit transport public ou transport prévus. Cette question a été débattue, car il y a une place de parc, mais pour les personnes âgées ou autres qui doivent se déplacer avec les transports publics, il est certain que quelque chose doit être mis en place.

Mme Bardet-Leresche pense que cela veut dire qu'on abandonne toutes les salles dans les villages, qu'on abandonne l'administration à Salavaux, et ce même qu'on est propriétaire des locaux ? M. Clerc dit que bien entendu ces locaux seraient réaffectés.

M. Fluri demande combien ils pourraient gagner pour la location des locaux du bâtiment actuellement utilisés par l'administration communale, et si cela compenserait les Fr. 19'500.—de frais d'entretien.

Monsieur ? (pas dit son nom et rien sur l'enregistrement) dit qu'il aime bien cette vision, et qu'il préfère une salle du conseil qui ne soit pas dans une cave. Il pense qu'une salle de conseil n'est pas une salle de classe, et que la disposition dans celle-ci devrait être réfléchi. M. Clerc dit que c'est une vision et il prend note.

M. Albert Gavillet présente le bâtiment de Montmagny. Etat général bon. Il a été rénové en 2010 principalement en habitation. Actuellement il y a un appartement qui n'est pas loué, et un problème d'évacuation d'eau à régler. Il a été proposé d'agrandir le parking du bas, ce qui va être fait, car parquer les voitures sur le trottoir d'en face n'est plus possible, la route étant déjà étroite. La salle communale, équipée d'un ascenseur et d'un accès pour handicapé, est une des plus louées de Vully-les-lacs actuellement. Le bâtiment date du 19^{ème} siècle, et est en partie en zone III.

Mme Mireille Schaer présente le bâtiment communal de Mur. La jolie petite école de Mur qui date de 1745, classe III, et qui a été entièrement rénovée en 1992. On connaît l'abri PC où se déroulent les séances du conseil. Dans les combles, il y a deux appartements de 2,5 pièces qui sont loués et en bon état. Un des appartements est mansardé, mais pas le deuxième. Au rez supérieur, il y a les anciens bureaux communaux et la classe d'école. Au rez inférieur, il y a une grande salle et une cuisine utilisée pour les sociétés. Ces salles ne vont pas changer et restent à disposition des habitants. L'état du bâtiment est bon. Au rez supérieur, il y a une demande pour des locaux commerciaux. Année de lancement du projet pour ces locaux peut-être en 2020, car il n'y a pas de travaux conséquents à effectuer. Actuellement rendement Fr. 26'500.—par année. On imagine Fr. 50'000.— à investir pour adapter ces locaux.

M. Clerc reprend la parole pour répondre à M. René Fluri concernant le bâtiment administratif de Salavaux. Dans le cas où le projet de Cotterd serait accepté, dans le bâtiment communal actuel à Salavaux il reste un appartement, où se trouvent le local technique et la bourse communale, la salle de municipalité, qui il est déjà pratiquement habitable. Pour le bâtiment complet, les frais courants sont de Fr. 28'000.—et ils vont rester à ce montant. Aujourd'hui on ne paie pas de location, et on compte un rendement futur de Fr. 130'000.-- avec un appartement supplémentaire. Il y a un investissement probable pour les modifications des caves et garages, modification des bureaux actuellement utilisés par l'administration.

Le four communal est situé à Salavaux, et à l'école de Cotterd il y a la cuisine où sont pétris les gâteaux. Du coup, si Cotterd est transformé, on enlève cette cuisine pour la Société du four qui gère ces gâteaux. Ils ont approché la société immobilière qui gère ces locaux, afin de savoir s'ils entraînent en matière avec la commune et la société du four, pour examiner l'opportunité de réaliser une cuisine dans le four, réflexion qui doit être approfondie. L'état est bon pour le four. On se mettrait en partenariat, et de ce fait la société des dames n'a pas été oubliée. Il faudra quelques dizaines de milliers de francs pour faire cet aménagement.

Mme Schaer présente pour Vallamand, l'école et le logement. Le bâtiment est très bien situé, avec une vue magnifique. On a pu restituer la salle à la population, vu qu'elle était avant utilisée comme classe d'école. L'appartement en haut est très bien situé, avec une belle vue, appartement de 4.5 pièces au premier étage. En ce moment il n'est pas en très bon état et il faudrait tout le rénover. Les fenêtres seront changées dans un mois. Il date de 1954. La vision serait de rénover l'appartement d'en haut,

et de créer un ou deux appartements où il y avait les classes et les sanitaires, au rez supérieur. La salle du rez inférieur resterait à disposition de la population. Ils avaient également pensé en premier lieu à acheter le stand de tir de Vallamand, et de créer là-bas une jolie salle, vu que la partie stand de tir n'est plus utilisée. Ils avaient proposé de ne faire plus qu'une grande salle, bien située puisqu'elle est à côté de la place de jeux. La Société de tir ne veut pas entrer en matière. Cette démarche avait été faite en pensant faire au stand de tir une jolie salle, et utiliser celle qui est au collège pour en faire des locaux commerciaux.

Les combles du collège sont belles, mais sont basses. Mais on pourrait en option faire un appartement de 60m². Les frais d'entretien sont de Fr. 16'500.—actuellement. Investissement prévu 1'300'000.--. Rendement futur Fr. 80'000.--, soit Fr. 50'000.—de plus qu'actuellement. La salle du bas est concernée, ainsi que le garage, par la rénovation. L'isolation extérieure doit être également prévue.

M. Michel Verdon présente pour Villars-le-Grand, le bâtiment de l'école. Situé au centre du village, avec encore du terrain communal qui jouxte ce bâtiment. La vision pour ce bâtiment serait différente de celles des autres présentés ce soir. L'état général est moyen à mauvais. Il y a dans sa conception beaucoup de demi-étages, peut-être dû au fait que ce bâtiment a été construit en plusieurs étapes. Comme il est bien situé au centre de Villars-le-Grand, village qui est deuxième en importance au niveau population et qui peut jouer le rôle de pendant de Salavaux, la vision serait de destiner ce bâtiment à la culture. L'idée serait de dire que ce bâtiment serait démoli, et on reconstruit un nouveau, avec une ou deux salles de spectacle. Dans cette réflexion, ils ont été aussi marqués par les soirées du Chœur d'Hommes qui ont lieu dans la salle actuelle. Il y a le besoin pour notre commune d'avoir une salle de spectacle de 150 à 200 personnes, pour théâtre, musique, forum, etc... afin d'agrémenter une vie culturelle dans notre commune. Il y aurait peut-être une petite salle de répétition, pour musique, etc.. et tout ce qui peut aller avec. Il serait également prévu de faire un endroit pour une garderie pour la petite enfance. Ce n'est pas le projet le plus prioritaire. Le lancement de ce projet serait prévu en 2022. Investissement 1,1 millions de francs. Frais d'entretien actuels Fr. 21'500.--. Frais d'entretien planifiés Fr. 25'000.--. Toutefois, il n'est pas exclu que l'on doive remettre en route plusieurs salles comme classes d'école, et il faut voir où elles pourraient être remise en fonction. Villars-le-Grand est une des solutions à ce problème, et il faudrait voir si cela est pour une année ou plus. Tout ceci doit être encore vu et des chiffres doivent venir de l'ASIA. Rendement futur Fr. 20'000.—pour le futur bâtiment.

M. Clerc informe que la première partie de la présentation est terminée, présentation qui portait sur la vision de la réaffectation des différents bâtiments propriété de Vully-les-Lacs, avec des solutions de transformations, vente, etc... c'est la vision générale de notre patrimoine avec lequel ils veulent faire quelque chose, objets qui maintenant sont vides à raison de 80%, mais qui coûtent à la commune pour leur chauffage et leur entretien.

Avant la deuxième partie, qui est basée sur la présentation de trois gros dossiers, il est laissé la parole aux Conseillers pour leurs remarques spontanées.

M. Jean-Charles Lauper demande si les abris PC sont propriétés de la commune, car il y a des activités qui se font également dans ces abris. M. Albert Gavillet répond que oui, la commune est propriétaire, mais sous l'égide de la Confédération. Ils sont contrôlés et ils ne peuvent pas en disposer comme ils veulent. Depuis la catastrophe de Fukushima, ils ont dû restreindre leur utilisation pour diverses activités. L'entretien est aux frais de la commune. La protection civile participe en mettant à disposition des hommes pour faire certains entretiens.

M. Alexandre Bardet : remercie la Municipalité pour cette présentation, et il fait juste une remarque : il faut faire attention quand on fait cohabiter habitation et salles de vie, car cela complique quelques fois les rapports de voisinage comme ils en ont vécu à Villars-le-Grand, mais aussi à Vallamand. Cela peut amener des problèmes de cohabitation. M. Clerc informe qu'ils en ont débattu, et c'est pour cela entre autre qu'ils ont approché M. Gilbert Herren pour la Société de tir de Vallamand, pour la proposition développée ci-dessus du stand de Tir. Ils sont conscients de ces problèmes-là, après il faut vraiment mettre des règles en place, heures de location, etc... de tout cela ils en sont conscients.

M. Gavillet ajoute que des solutions d'isolation dans les immeubles peuvent également réduire ces nuisances, et pour chaque salle il faudra repenser à ces solutions. A Montmagny cela n'est pas un problème, car lors de sa réfection elle a été isolée comme il faut. Il faudra la prendre en exemple et se servir éventuellement des mêmes personnes qui ont procédé à son isolation sonore pour d'autres salles.

M. Nicolas Vincent contredit M. Gavillet car lorsqu'il a voulu louer la salle de Montmagny, il lui avait été répondu que ce n'était pas possible à cause de bruit, vis-à-vis des habitations alentours. Il rejoint donc M. Alexandre Bardet sur ce qui est du bruit. Le problème n'est pas le bruit à l'intérieur des salles, mais le bruit que font les personnes à l'extérieur du bâtiment. Il faut garder à l'esprit qu'il faut avoir des locaux pour les gens des villages, car avec la fusion il y a des villages qui ont perdu de leur identité et que c'est important que chaque village puisse avoir une salle où les villageois y font des activités.

M. Nicolas Vincent fait également une autre remarque concernant la vente d'objet comme par exemple la villa de Constantine, où les habitants avaient peut-être l'habitude d'y faire certaines activités. Le fait de vendre est peut-être moins important aux yeux de la Municipalité, mais ce n'est peut-être pas le cas des habitants de Constantine. Il dit aussi qu'ils cherchent des solutions pour des salles de classe, car il semblerait que le collège de Salavaux soit bientôt trop petit, du coup il faut peut-être garder une ou deux classes disponibles pour arriver à dépanner l'école et de garder les élèves dans notre commune.

M. Michel Jaunin dit que la réflexion a été faite plus loin que ce que les gens pensent. Il se dit parfois déçu de certaines personnes de par leurs réflexions. Un effort a été fait, et la discussion ouverte.

Mme Geneviève Bardet Leresche voulait juste faire une remarque : elle comprend que la Municipalité s'est beaucoup investie, mais comme on est dans cette séance au moment des remarques spontanées, elle pense que nous avons encore le droit de s'exprimer, ceci pour répondre à M. Michel Jaunin. Elle dit qu'à Constantine on s'enterrera dans le caveau, car la villa risque de disparaître, et elle soulève aussi que la Municipalité parle d'appartements, mais quand on sait tous ceux qui sont encore disponibles dans la région il faut bien y réfléchir. Elle sait que ce n'est pas facile pour la Municipalité comme pour les conseillers qui sont là. Cela n'est pas une critique, mais juste une « remarque spontanée » !

M. Clerc dit que pour la villa de Constantine, au début ils avaient dit qu'ils ne voulaient pas la vendre. Après examen de celle-ci, il faut investir Fr. 650'000.-- pour refaire ce bâtiment, ne serait-ce que pour la rendre salubre. Il ne critique pas ce qui a été fait à l'époque, soit de faire une salle en bas, et un appartement en-dessus, mais à l'heure actuelle plus personne ne fait des bâtiments avec des salles en-dessous, ou alors ce sont des commerçants pour leur propre usage. Il rappelle qu'à l'époque le régent habitait au-dessus. La réflexion proposée par la Municipalité n'est pas définitive, c'est une proposition, mais pour le moment, il y a des acheteurs potentiels, qui sont prêts à la prendre en l'état, et ils ne peuvent pas mettre cette option de côté. Pour le moment, la proposition la plus intéressante, mais pas au niveau émotionnel, c'est la vente, surtout au niveau des retours sur investissement.

M. Joël Loup dit qu'il ne faut pas oublier la place de jeux qui est utilisée pratiquement tous les jours par les enfants, et qu'il ne faut pas oublier non plus que celle-ci fait partie de la parcelle où se situe la villa. Il dit aussi en réponse à M. Nicolas Vincent, que par exemple à Payerne, les élèves sont dans des porta-cabines pour y faire l'école, car ils n'ont pas assez de salles de classe. Il dit que si cela devait arriver dans notre commune, il ferait savoir son mécontentement. M. Clerc répond qu'il peut garantir que jusqu'à la fin de la législature en 2021, tant qu'il sera là, il n'y aura pas de porta-cabine pour faire l'école, et après non plus.

Mme Chuard pense que dans la vision d'avenir, il faut prévoir une crèche. Ce besoin arrive gentiment. M. Clerc répond que c'est ce qui a été imaginé pour Villars-le-Grand.

L'aspect culturel doit être maintenu, mais pas que. On doit aussi faire vivre ce centre de culture prévu à Villars-le-Grand, et c'est pourquoi il a été imaginé de faire quelque chose lié à la petite enfance, genre crèche, garderie, etc...

M. Philippe Loup dit qu'aujourd'hui on parle écologie, et qu'on parle aussi de plus en plus de télé travail, soit les personnes pouvant travailler depuis chez elles. Chabrey et Mur sont déjà prévus pour ce genre de travail. Il demande s'ils ont déjà des demandes à ce sujet, même si ce n'est pas pour tout de suite. M. Clerc lui répond que oui, actuellement ils ont encore une demande qui est ouverte de télé-conseillers,

et aussi, quand ils ont fait faire une expertise au niveau de Mur, il y avait effectivement de la demande typiquement pour du télé travail.

M. Gavillet nous informe qu'il avait rendez-vous ce matin avec le directeur de la régie, et effectivement il y a des demandes pour ces locaux, mais il faut les équiper Wifi, etc.. pour y répondre. Il a pris l'option de pouvoir faire ce genre d'aménagement. Il y a des personnes qui veulent sortir des grands centres et venir dans notre région. Pour le moment il y a beaucoup d'offres sur Avenches, mais pas beaucoup du côté du Vully.

M. Pierre Leuba pense que c'est une bonne idée de voir sur des locations de bureaux, car s'il y a des locataires en-dessus, c'est calme le soir et le weekend. C'est quelque chose à privilégier.

Il est abordé maintenant la deuxième partir de la présentation.

M. Blaise Gaillet nous informe qu'avec la fusion la révision du plan directeur de distribution d'eau a été revue. Pour cette révision, il nous présente le projet de construction d'un nouveau réservoir dans le bois de Charmontel, afin de remplacer plusieurs petits réservoirs devenus vétustes. Ce nouveau réservoir serait créé pour reprendre les sources de Chabrey, Constantine et Villars-le-grand, avec un complément de l'ABB qui a été proposé. Il y aura deux chambres de pompage qui ramèneront cette eau des sources historiques dans le réservoir, et ensuite elle sera redistribuée par des chambres de distribution avec 5'700 m. de conduites. Le réservoir aura une capacité de 1'200 m³, dont 800 m³ de réserve alimentaire, 400 m³ de réserve incendie, ceci réparti en deux cuves, afin de permettre une exploitation en continu. Système moderne d'alimentation, pilotage, commande et instruments de gestion sont prévus pour ce réservoir. Il serait situé dans la forêt en-dessus des vignes de Chabrey. Les anciens ouvrages comme celui de Villars-le-Grand ou Constantine, seront transformés en chambres de distribution. C'est un gros projet. Pour le moment il coûte environ 8,7 millions. Il y aura une contribution de l'ECA pour la défense incendie. Ce projet sera réalisé sur deux ans, il pourrait être réalisé sur en deux périodes, mais il pourrait être aussi fait en continu.

M Alexandre Bardet demande si il a bien compris qu'on creuse un gros trou en-dessus des vignes, dans la forêt, on y met le réservoir à l'intérieur, puis on recouvre de terre, et on rallie ainsi toutes les sources dans ce réservoir ? Réponse : oui.

Mme Chuard demande s'il y aura un monticule à l'endroit de ce réservoir ? Réponse de M. Gaillet : oui. Cela va être légèrement visible, semi-enterré, cet objet ressemblera à celui du bois de Laloup.

M. René Fluri demande si ce projet est dirigé avec la commune comme maître d'ouvrage ou est-ce que c'est le réseau d'eau ? Réponse de M. Clerc : le maître

d'ouvrage c'est la commune, et un crédit sera demandé en 2020 pour une réalisation qui va débiter l'année prochaine également, et se poursuivra l'année suivante, afin de répondre au besoin de l'ABV. M. Fluri demande si on ne paiera que l'eau que l'on prend à l'association ? Réponse, oui, car autrement il s'agit de notre eau vu qu'on garde nos sources. L'ABV nous vend de l'eau comme complément, ce qui est actuellement déjà le cas.

M. Raphaël Vincent demande si par rapport à la dimension des conduites, on pourrait utiliser cette eau pour l'arrosage. Selon les statuts de l'ABV, on n'a pas le droit d'être producteur ni vendeur d'eau. Mais ça se fait déjà. M. Vincent demande si il y a été discuté de sur-dimensionner un petit peu les conduites pour qu'éventuellement l'agriculture puisse acheter de l'eau ? Réponse : oui

M. Joël Loup demande si cela a déjà été étudié, mais à quelques centaines de mètres de la future construction de ce réservoir, il y a l'ancienne chambre de captage de Cudrefin, qui donne un bon débit, mais qui est à l'abandon. Cette eau part au ruisseau, mais elle est potable, et Cudrefin ne la capte plus car pour eux il y a beaucoup trop de frais pour la capter. M. Gaillet répond qu'on pourrait la reprendre via la chambre de Chabrey, et que c'est à voir effectivement.

Le pont de Salavaux : M. Gaillet nous informe que les plans de construction datent de 1896. C'est un pont Eiffel qui a été construit en acier, qui a été assemblée au moyen de rivets, il y en a plus de 600. Il mesure 42 m. de long, 7 m de large, hauteur des arches 5.5 m au départ et 8 m au centre. Il a été repeint en 1915 et 1924. Le remplacement du tablier et la création d'un trottoir datent du 1961, et en 1964 il a été sablé et repeint. Dernière entretien 1996. Cet ouvrage est interdit aux croisements des poids lourds par mesure de précaution. La Municipalité propose l'assainissement et la réfection de cet ouvrage. M. Gaillet donne le détail des travaux, entre autre le remplacement des rivets et l'ajout d'une parcelle cyclable. Durée des travaux : 4 à 5 mois ; investissement probable : Fr. 2'450'000.--.

Des contraintes, feux, passages alternés seront mis en place durant ces travaux. Une passerelle pour piétons provisoire sera faite pour permettre aux enfants d'aller à l'école notamment. Un déviation sera mis en place pour éviter le gros de la circulation.

M. Jean-Charles Lauper demande si ce pont est protégé au patrimoine ? M. Gaillet répond que c'est un des plus vieux et dernier pont encore en activité, mais sa réfection est nettement moins cher que de faire un nouveau pont. Pour cette réfection ils sont à 2,5 millions, alors que pour un refaire un il faut compter entre 4 et 5 millions de francs.

Mme Nicole Arzrouni demande quand les travaux sont prévus. Ils sont prévus en 2020, si le crédit est accepté.

M. Nicolas Vincent demande pendant combien de temps durent les frais d'entretien prévu dans le budget, si c'est pendant 5 ans ou tous les 5 ans. M. Clerc pense qu'il

faut réviser ce pont tous les 5 ans. Il a demandé un devis pour cela, et les travaux se monteraient à Fr. 7'000.—environ, qui ont été intégré dans le prix. Si ce pont est bien rénové, il va durer encore 50 ans au minimum, voir plus. C'est le plus vieux pont métallique style Eiffel sur le canton de Vaud. Dans son style c'est aussi une œuvre d'art, et il pense qu'on peut faire l'effort de cette révision tous les 5 ans. Ceci aussi pour éviter de se retrouver face à un fait accompli de devoir faire de gros frais comme maintenant.

M. Savary dit qu'il y a des discussions qui doivent être faites pour cette révision. Qu'en est-il ?

M. Gaillet dit qu'ils attendent que les soumissions rentrent, encore cette année, fin du mois début décembre. M. Savary demande si c'est bien engagé pour les subsides. M. Clerc répond que 43 % c'est le maximum qu'on a obtenu, mais qu'il aimerait 55 %. M. Savary demande si 43 % c'est le subside normal ou pas ? Réponse : c'est le maximum des subventions cantonales. M. Clerc trouve que ce n'est pas suffisant pour ce pont au vu de sa valeur historique, et il va se battre pour avoir plus.

M. André Gavillet dit de ne pas oublier que ce pont est un pont historique. On a la chance d'avoir un pont Eiffel sur notre commune, et il faut en prendre soin et le sauvegarder.

M. Verdon Michel aborde le sujet de l'estivage de Villars-le-Grand. L'idée était de vendre ce bâtiment, qui est en mauvais état et qui a eu une fin de vie, côté location, malheureuse. Cet ouvrage est situé sur une surface de 360'000 m. En début de cette année, le projet de faire un morcellement a été lancé, soit de faire des parcelles de 6000 m². En juin, il a été donné le feu vert pour faire un morcellement, pour qu'on puisse ensuite passer à la vente, mais la lenteur administrative étant ce qu'elle est, ils ont appris hier seulement que le département de l'agriculture est opposé à ce morcellement, car on sacrifie trop de terres communales. Maintenant il y a deux options, soit on redimensionne ce projet de morcellement pour l'optimiser, soit on peut contester et argumenter. La municipalité doit se prononcer sur ce qu'elle va faire, l'idée étant quand même de vendre. Ils ont été surpris par EstimaPro, organe qui a donné l'estimation. Il y aura de nouveau des discussions pendant quelques mois.

Ceci est le dernier objet présenté.

M. Clerc propose d'ouvrir la discussion.

M. Leuba se demande si la solution de démolir les bâtiments et de remettre en terres agricole ne serait-elle pas plus simple ! M. Gavillet dit que démolir cela coûte, et quelques agriculteurs de Villars-le-Grand ont émis le désir de laisser du bétail là-bas. Pourquoi ne pas maintenir une ferme avec du bétail hors du village de Villars-le-Grand, où les fermes sont entourées de villas.

M. Leuba pense aussi qu'il y a pas mal d'agriculteurs qui pourraient louer ces bâtiments comme hangar ? M. Clerc informe qu'ils ont eu la demande intéressée d'un des conseillers pour ce bâtiment et avec les propositions de M. Leuba, ils ont du coup deux options supplémentaires. Il faudra examiner quelle solution sera retenue. Il demande que le Conseil se manifeste rapidement sur ce sujet. Pour l'instant il y a une volonté de rachat. Quelqu'un est intéressé.

M. Jean-Charles Lauper dit qu'il rejoint ce que M. Leuba a dit, car on a parlé il y a une année de la renaturalisation de terrain agricole qui allaient disparaître, et que c'était une manière de compenser ces terres. M. Clerc dit qu'il faut aussi penser que si un agriculteur est intéressé à reprendre cela pour son exploitation, il faut y réfléchir.

M. Clerc clôt le sujet en disant avoir présenté leurs visions sur les bâtiments.

M. Bally remercie la Municipalité pour la présentation de leurs idées et concepts, et remercie aussi les Conseillers pour leurs remarques qui ont agrémenté cette présentation.

M. Clerc réitère la proposition de la municipalité, soit de proposer qu'une commission du conseil soit nommée pour travailler sur ces projets avec eux. M. Bally va réfléchir et c'est noté.

5. Communications municipales

M. Clerc répond : aucune pour le moment. Elles sont réservées pour le prochain Conseil

6. Communication du bureau

M. Bally revient sur les élections fédérales du 20 octobre. 14 personnes pour dépouiller le premier tour. Tout a bien fonctionné. Le dépouillement du conseil des Etats s'est terminé vers 13h.00, et à 14h15 on envoyait le dernier PV. Ensuite repas chez Jacks et à 15h.30 tout était terminé.

Le deuxième tour aura lieu ce dimanche 10 novembre, que pour l'élection Conseil des Etats. On sera moins nombreux.

Les élections pour remplacer M. Haenni à la Municipalité arriveront tout prochainement.

Le délai pour déposer les listes était le 28 octobre à midi. MM. Wolhauser et Rattaz étaient présents pour faire le tirage au sort des listes. Il y a en a 3.

M. Bessard demande s'il y a une présentation des trois candidats. M. Bally ne connaît pas les intentions des autres candidats, et lui-même, comme président et comme candidat, informe qu'aucune demande n'a été faite.

M. Bessard propose que ce serait bien qu'une telle présentation soit organisée. M. Bally propose, vu qu'il est aussi candidat, que les Conseillers qui soutiennent cette proposition lèvent la main, tout en précisant qu'il faut bien sûr que les autres candidats soient d'accord de faire cette présentation. La proposition est que Mme Arzrouni, comme vice-présidente, se charge de contacter les autres candidats pour faire cette présentation.

La date d'envoi de l'envoi du matériel de vote est le 12 novembre pour les candidats de la municipalité informe M. Clerc. Si c'est ce que veut le Conseil, il faut que Mme Arzrouni fasse le nécessaire très très vite, avant que les électeurs votent.

Les élections municipales ne se déroulent pas en même temps que les élections fédérales, parce que la Préfecture ne voulait pas qu'il y ait un mélange des enveloppes, cause d'erreurs.

M. Bally dit qu'il y aura une information dans le prochain tout ménage, concernant les partis, avec une séance prévue peut-être le 24 janvier, mais pas encore fixée définitivement, mais en tout cas d'ici fin janvier. Il reste ensuite 6-7 mois pour créer ces partis.

La prochaine séance est prévue le 10 décembre à Montmagny, et sera suivie d'un repas. L'ordre du jour est connu. Il y a en particulier le budget, une proposition de panneaux solaires à Vallamand. Une commission ad hoc devra être nommée, et si quelqu'un veut en faire partie il peut déjà se présenter ce soir.

Pour le projet sur l'ASIA, une commission a été nommée en plus de celle des finances. Elles sont déjà mises au courant de ce dossier suite à une séance d'information organisée par l'ASIA le 10 octobre dernier.

7. Divers et propositions individuelles.

Une patinoire sera mise en place à Avenches du 14.11 au 29.01.2020.

M. Tombez Christophe demande si notre règlement communal doit être modifié pour la prochaine magistrature, et comment cela se passe. La prochaine législature sera certainement différente. M. Bally informe que notre règlement est compatible avec les partis. On devra définir le nombre de municipaux et de Conseillers. Une commission devra être nommée en début d'année pour réfléchir sur le sujet. Cette décision doit être rendue pour juin 2020 auprès du Canton.

M. Christophe Tombez est surpris, car il s'est renseigné sur la commune de Valbroye, qui eux ont dû le refaire. M. Bally dit qu'il va encore contrôler la chose.

Mme Arzrouni informe que l'ASIA a publié les résultats du sondage sur leur site.

Et deuxièmement elle signale la nuit du conte ce vendredi à Salavaux.

M. Raphaël Vincent propose de réfléchir à prendre une personne par village pour former la commission sur les bâtiments, afin de ne léser personne.

M. Claude Besson revient sur la réfection de la route du village de Montmagny. En septembre, il a vu que des ouvriers qui ont fait des fentes sur la route, puis remis du goudron. Il se pose la question de l'utilité de ce travail fait par ces personnes. Est-ce que c'était nécessaire. M. Gaillet informe qu'ils ont fait des tests pour une machine à poser le goudron.

Aucune autre remarque ou question n'étant faite, M. Bally lève la séance à 21h.37.

M. Gaillet informe qu'il y a un verre de l'amitié. Remerciement du Conseil par applaudissement.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Alain Bally

Elisabeth Christinat